

La ratification du Traité instituant la CECA en Belgique

Légende: Le 5 février 1952, le taux élevé d'abstention lors de la ratification par le Sénat de Belgique du traité instituant la CECA traduit notamment l'opposition des élus socialistes au plan Schuman qu'ils jugent préjudiciable à l'industrie minière du pays.

Source: Le traité CECA devant les parlements nationaux. Luxembourg: Assemblée Commune CECA-Division études, information et documentation, 1958. 187 p.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_ratification_du_traite_instituant_la_ceca_en_belgique-fr-5fa3cbbb-633d-48a6-bec6-8fc3eca8f759.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

La ratification du Traité CECA en Belgique

Assemblées	Événements
Sénat	
	Projet de loi déposé le 27 juin 1951
	Débats publics les 29, 30 et 31 janvier et le 5 février 1952
	Vote final: adopté par 102 voix contre 4 et 58 abstentions
Chambre des représentants	
	Projet de loi transmis par le Sénat le 5 février 1952
	Débats publics les 3, 4, 5, 11 et 12 juin 1952
	Vote final: adopté par 191 voix contre 13 et 13 abstentions